

LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 25 Ventôse, an VII.



Etat formidable de l'armée française en Italie. — Mécontentement général des habitans de Vérone. — Article de la réconciliation de Passan-Oglou avec la Porte. — Convention secrète signée à Rastadt, le 11 frimaire an 6, entre Buonaparte et les plénipotentiaires de l'empereur. — Nouvelles diverses d'Angleterre. — Détails sur les mouvemens de l'armée du général Jourdan.

ITALIE.

Mantoue, 12 ventose.

Tous les bataillons français sont au complet ; chaque jour voit arriver de nouvelles troupes. Notre cordon est formidable ; toutes les garnisons de nos places sont très-fortes ; le nombre des autrichiens s'est aussi considérablement augmenté.

Le mécontentement est sur le point d'éclater à Vérone ; les habitans de cette ville ne pouvant rien tirer de la Cisalpine, se trouvent dans un dénûment absolu ; les plus riches appartemens ont été convertis en casernes ; & le manque de numéraire a obligé d'y mettre en circulation forcée pour deux millions de cédules, dont les moindres sont de quatre florins.

Milan, le 13 ventose.

Le quartier-général des Français dans la Valteline est actuellement à Domass, sous les ordres du général Casabianca. Leur nombre est d'environ 18 mille hommes, qui vont être renforcés par deux demi-brigades. Les commissaires cisalpins ont reçu l'ordre de fournir à ces troupes la quantité de vin nécessaire.

Les préparatifs continuent à Naples avec la plus grande activité, pour l'attaque de la Sicile. On nomme déjà les membres du gouvernement provisoire qu'on espère y voir établi sous peu de jours ; ce sont les citoyens Pagano, Ciaja, &c.

Le général Vignolle a donné sa démission de ministre de la guerre près la république cisalpine. Bianchi d'Adde le remplace, avec le titre provisoire d'inspecteur-général.

DANEMARK.

Copenhague, le 5 ventose.

D'après les avis reçus de l'isle de Saint-Thomas, en date du 30 brumaire, il y régnoit, à cette époque, une maladie extraordinaire & contagieuse, qui a beaucoup d'analogie avec la peste. Dans la nuit du 30 brumaire au 1^{er} frimaire, on y avoit éprouvé un violent tremblement de terre.

On s'occupe avec beaucoup d'activité de l'armement de quatre vaisseaux de ligne : l'*Oldenbourg*, le *Sieg*, le *Prince héréditaire* & la *princesse Louise-Auguste*. On va aussi armer quelques frégates.

HONGRIE.

Semlin, le 5 ventose.

Il paroît certain que Passwan-Oglou est entièrement réconcilié avec la Porte. Un firman du grand-seigneur, arrivé à Widdin, dit expressément qu'elle a acquiescé à

toutes les conditions qu'il avoit proposées. Il a été de nouveau nommé gouverneur du district de Widdin, & en même-tems prince de Kladova & de Krains. Son obligation se réduira à payer le tribut annuel qui a été fixé. Un tiers sera envoyé à la Mecque, un tiers au divan, & le troisième sera pour la garde du grand-seigneur. On ignore encore ce que deviendront ses troupes. On présume seulement qu'elles passeront au service de la Porte ottomane.

A L L E M A G N E.

Bulletin de Rastadt, du 19 ventose.

Le comte de Lehrbach est parti aujourd'hui pour Ulm. Le comte de Metternich ne fait encore aucun préparatif de départ ; mais on croit généralement qu'il sera rappelé sous peu.

Le conseiller aulique Purkart, un des membres de la légation de Bavière, doit partir aujourd'hui pour Paris, chargé d'une mission de sa cour.

Les ministres français ont remis aujourd'hui à la députation, une note par laquelle ils lui communiquent la proclamation du général Massena aux Grisons, & l'assurent que l'intention de leur gouvernement est de faire la paix avec l'Empire, si la diète se prononce contre la marche des russes.

La même stagnation regne toujours ici dans les affaires. Tous les regards se portent sur Ratisbonne, où la délibération sur la marche des Russes est maintenant à l'ordre du jour ; cependant, il ne paroît pas qu'on puisse se promettre beaucoup de l'issue de ces délibérations. Le parti autrichien y est trop fort, & le vote de Salzbourg a assez prouvé que la plupart des membres de l'Empire, soit par politique, soit par peur, tourneront du côté de l'Autriche & ne se déclareront point contre la marche des Russes, « qu'on doit plutôt, dit Salzbourg, regarder comme une faveur pour l'Empire, qui sera par-la protégé par une armée puissante ». Mayence, Darmstadt, Wurtemberg & Bade se sont ouvertement prononcés contre l'entrée de ces troupes sur le territoire de l'Empire, aussi sont-ils vus de très-mauvais oeil.

Le prince Charles, avant de faire passer le Lech à son armée, a publié une proclamation dans laquelle il vante, comme on peut bien se l'imaginer, la bonne foi de la maison d'Autriche, & allègue les griefs de sa cour contre la république française. Il accuse sur-tout celle-ci de vouloir étendre la république helvétique d'un côté jusqu'au Danube & de l'autre jusqu'au Lech.

Pour prouver la mauvaise foi & la perfidie de la cour de Vienne, on vient de publier la convention suivante,

signé ici, le 11 frimaire an 6, entre le général Buonaparte & les plénipotentiaires de l'empereur :

En exécution du traité de Campo-Formio & de la convention additionnelle, les plénipotentiaires de S. M. l'empereur, roi de Hongrie & de Bohême, & le plénipotentiaire de la république française, s'étant réunis avec les généraux respectifs chargés d'ordonner les mouvemens d'évacuation, ils sont convenus des articles suivans, & se les sont mutuellement garantis :

Art. I^{er}. Les troupes de S. M. l'empereur & celles de l'Empire, qui sont à sa solde, évacueront le territoire de l'Empire, de manière que, le 25 décembre (5 nivôse), elles soient dans les états héréditaires de S. M. & au-delà de la rivière de l'Inn.

II. Le contingent de S. M. l'empereur repassera le Lech, & ne pourra être employé dans les forteresses de l'Empire.

III. Les troupes autrichiennes de la garnison de Mayence ne pourront, au 25 décembre, excéder 15,000 hommes.

IV. Le même jour, l'armée française évacuera les pays vénitiens, que doit occuper S. M. l'empereur.

V. Il restera 15,000 hommes de troupes françaises dans les susdits pays vénitiens, tant pour former les garnisons des différentes places fortes, que pour maintenir l'ordre.

VI. Le 20 décembre, les troupes de S. M. l'empereur auront évacué les places de Mannheim, Philipsbourg, Ehrenbreitstein, Ulm, Ingolstadt & Wirzbourg, & elles les remettront à qui appartient. L'artillerie & les approvisionnemens de guerre & de bouche existant actuellement dans ces places, & appartenant à S. M. l'empereur, devront être évacués à cette époque.

VII. Les troupes de S. M. l'empereur, l'artillerie, ainsi que les approvisionnemens de guerre & de bouche appartenant à S. M., sortiront de la ville de Mayence, de manière à ce que le 30 décembre, (10 nivôse) cette opération soit entièrement achevée.

VIII. Le 10 décembre (20 frimaire) les troupes françaises investiront la ville de Mayence, en laissant les communications ouvertes aux troupes autrichiennes.

IX. Avant le 8 décembre (18 frimaire) les plénipotentiaires de S. M. l'empereur déclareront à l'Empire, que l'intention de leur souverain est d'évacuer le territoire & les forteresses de l'Empire.

X. Les plénipotentiaires de S. M. l'empereur s'emploieront pour procurer aux troupes françaises de la part de l'électeur de Mayence, ou de celle de l'Empire, l'occupation de la ville de Mayence, pendant le cours des négociations, de manière que les troupes françaises puissent y être le 30 décembre (10 nivôse); & si l'électeur de Mayence ou l'Empire ne veut pas y consentir, la république française pourra les y obliger par la force.

XI. Les généraux français, commandant les troupes qui se trouvent autour de la forteresse d'Ehrenbreitstein, donneront aux troupes autrichiennes, qui évacueront cette place, toutes les facilités nécessaires pour leur passage. Ils procureront en même-tems aux généraux autrichiens les chevaux, bateaux & autres moyens nécessaires au transport de l'artillerie & des munitions de guerre & de bouche.

XII. Les troupes françaises & cisalpiennes évacueront le 30 décembre (10 nivôse) les places de Palma Nuova, Ossappo, Porto-Lignano, Verona & les deux châteaux, Venise & le territoire vénitien, jusqu'à la ligne de démarcation.

XIII. Le général commandant les troupes de S. M. l'empereur en Italie & le général commandant les troupes françaises, prendront toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de l'article 6 du traité de Campo-Formio. Ces deux généraux se concerteront également pour lever tous les obstacles qui pourroient s'opposer à l'occupation pour le 30 décembre (10 nivôse) par les troupes impériales des pays & forteresses, qu'elles doivent occuper en conséquence du susdit article, & de l'article 5 de la convention additionnelle & secrète.

XIV. S'il restoit encore de l'artillerie & des magasins de guerre & de bouche appartenant à la république française, dans les pays ou forteresses que son armée évacuera en Italie, lorsque ces pays ou forteresses seront occupés par les troupes de S. M. l'empereur, il sera accordé toute facilité & protection nécessaires pour l'évacuation desdits magasins.

Fait & signé à Rastadt, le 1^{er} décembre 1797, (11 frimaire, an 6 de la république française).

Signé à l'original,

BuONAPARTE. — LOUIS DE COBENZEL, le comte DE BAILLET DE LA TOUR, le comte DE MERFELD.

A N G L E T E R R E.

Londres, le 9 ventose.

On est persuadé ici qu'une armée française, forte de 80 mille hommes va traverser l'Espagne pour entreprendre

la conquête du Portugal; mais que la cour de Lisbonne dit-on, aidée des troupes anglaises, se propose d'opposer une vigoureuse résistance à l'invasion des Français. Les mesures que prend notre gouvernement seroient propres à accréditer ce bruit. Les généraux Tarleton & Cayler viennent de partir pour le Portugal, à bord de la frégate la *Hyene*. On a appris par le courrier de Waterford, que trois vaisseaux de guerre, l'*Europa*, le *Harlem* & la *Pallas*, ont fait voile de Corke pour ce royaume, il y a quinze jours, & qu'ils y portent des troupes auxiliaires.

On mande de Lisbonne, qu'on y a arrêté quelques personnes soupçonnées de vouloir favoriser l'entreprise des Français, entr'autres le comte Zénobio, qui a obtenu récemment la permission de passer d'ici en Portugal. L'arrestation de celui-ci a eu lieu sur la demande d'un membre du corps diplomatique, qu'on ne nomme pas; mais le ministre de la cour de Vienne a prétendu qu'il devoit lui être livré, attendu que le comte Zénobio est sujet de l'empereur.

Suivant les mêmes lettres de Lisbonne, le duc d'Alafons, oncle de la reine, généralissime de l'armée portugaise, & M. Scabra, secrétaire-d'état du département de l'intérieur, ont donné leur démission.

Le nombre de tous les prisonniers français en Angleterre s'élevoit, il y a quize jours, à 33,565 hommes, sur lesquels on compte 300 officiers.

Sir Georges Yonge, autrefois secrétaire de la guerre, va remplacer le lord Macartney, dans le commandement du cap de Bonne-Espérance, d'où l'on vient de faire passer 2000 hommes aux Indes Orientales.

Les tempêtes qui ont eu lieu ces jours derniers, ont causé de très grands dommages sur nos côtes, ainsi que sur celles d'Irlande. Il n'y a presque pas une seule maison de Plymouth qui n'en ait souffert.

D'après le rapport d'un officier qui étoit à bord du vaisseau amiral de Nelson, il y avoit à Palerme, à l'arrivée du roi, trois vaisseaux de guerre, de 64, 50 & 44 canons. Ils s'y croyoient en sûreté comme dans un port neutre. Peu s'en est fallu que les Anglais ne leur aient donné la chasse.

Aussi-tôt que les résolutions relatives à l'union auront été adoptées par la chambre haute, il sera présenté au roi des adresses de remerciemens. On veut, au reste, reproduire cette affaire, sous une nouvelle forme, au parlement d'Irlande, & on espère ainsi obtenir son adhésion.

Les contributions volontaires pour lesquelles on a souscrit dans les Indes Orientales, en faveur de l'Angleterre, s'élevent déjà au-delà de 200 mille livres sterl.

Dans la dernière séance des communes, M. Dundas, après un court exposé dans lequel il retraça le peu de probabilité d'une invasion prochaine des Français, & le manque de bras pour l'agriculture, propose à la chambre de réduire le corps des milices et volontaires, qui avoit été porté au nombre de 106,000 hommes à celui de 82,000, nombre suffisant pour entretenir le bon ordre dans l'intérieur de l'Irlande et de l'Angleterre, & pour garder les côtes des deux royaumes.

M. Pitt a proposé à la chambre de se former en comité pour y décréter l'émission de trois millions de billets de l'échiquier pour différens services. Cette motion a passé.

Le roi a nommé le lord Lavington capitaine-général & gouverneur en chef des îles de Nevis, Montserrat, Antigua, Barboude, Anguille, & de tous les établissemens connus sous le nom d'îles Caraïbes.

Le gouvernement fait répandre le bruit qu'un complot secret est formé en Irlande pour organiser ce pays en dé-

partemens à l'instar de ceux de la France, et pour y établir une forme de gouvernement semblable à celui de cette république. On met M. Ponsonby à la tête de ce complot imaginaire, pour se venger de la vigoureuse résistance qu'il oppose au projet d'union.

Il a été ouvert à Dublin une souscription pour offrir un présent de 70 mille liv. à l'orateur de la chambre des communes d'Irlande, comme un témoignage de reconnaissance pour la conduite qu'il a tenue. Elle monte déjà 12 mille liv.

Un jeune public a été ordonné en Irlande pour le 11 germinal.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Strasbourg, le 19 ventose.

On vient enfin de recevoir des nouvelles authentiques de l'armée du prince Charles. Ce général reçoit, le 13 de ce mois au matin, à son quartier général, un courrier extraordinaire de Rastadt, qui lui apportoit la nouvelle du passage du Rhin par les troupes françaises. Il donna sur-le-champ ordre au corps d'armée formant son avant-garde, qui, depuis quelque tems, contre le contenu des traités entre l'Autriche & la France, étoit cantonné entre Ulm & Augsbourg, de se porter à marches forcées sur Ulm, où deux bataillons arriverent le 14 au soir, & quatre autres le lendemain à midi. Le 13, tous les préparatifs furent faits au quartier-général pour passer le Leck. Dans la nuit du 13 au 14, l'armée se concentra, & le 14 au matin, plusieurs régimens du corps principal entreprirent ce passage à Augsbourg. Dans la nuit du 14 au 15, d'autres régimens d'infanterie, beaucoup d'artillerie & de cavalerie suivirent. Toutes ces troupes se dirigèrent à marches forcées du côté de Weissenberg & d'Ulm. Le quartier-général devoit être transféré, le 16 au matin, à Augsbourg; le prince Charles y étoit déjà arrivé le 14.

Le grand quartier-général de Jourdan a été transféré, le 16, de Homburg à Villingen; le 17 il devoit partir de là pour Dullingen, & aujourd'hui pour Bidingen sur le Danube.

Le corps d'armée du général Saint-Cyr, formant la gauche de l'armée du Danube, avance par le duché de Wurtemberg & le comté de Hohemberg, appartenant à la maison d'Autriche. Une partie de nos troupes a passé par Horb & Rotembourg, d'autres à Nagold. Une colonne devoit arriver hier à Tubingen. Une autre se dirigeoit sur Trochtelfingen. Cette aile se porte en avant sur la rive gauche du Danube, tandis que le principal corps de l'armée cotoie ce fleuve sur sa rive droite, & que les deux divisions de l'aile droite marchent entre le Rhin & le Danube.

Toute l'armée en Helvétie s'est portée sur les frontières de cette république. Le centre s'est rendu dans le canton de Sentis, vis-à-vis de Vorarlberg; & le quartier-général de Massena a été transféré de Zurich à Saint-Gall, & de là à Alstatten, dans le ci-devant Rheinthal. La gauche de cette armée est sur le lac de Constance, & la droite s'est dirigée du côté des Grisons, où il y eu déjà plusieurs actions entre les Français & les Autrichiens.

Le quartier-général de l'armée d'observation est toujours à Mannheim. Une partie des troupes qui ont passé par cette ville, doit se rendre à Bruchsal, & s'avancer de là sur Philipsbourg, qui n'a pas encore été bloquée jusqu'à présent du côté de la rive droite du Rhin.

Un petit corps d'armée, qui a passé le Mein près de Mayence dans la nuit du 14 au 15, est entré le même jour à Bamstadt. Francfort n'étoit pas encore occupé d'après

ces dernières nouvelles. Cependant toutes les troupes entre le Mein & la Lahn étoient en mouvement pour se porter en avant.

Du 20. — L'armée autrichienne continue à passer le Leck. Le principal corps d'armée est en Souabe depuis le 16 de ce mois.

PARIS, le 24 ventose.

Lueisteig, où nous sommes entrés, étoit le boulevard & la clef du pays des Grisons. Massena a lui-même dirigé cette affaire; il a ensuite marché sur Coire, où les Autrichiens étoient retranchés; c'est-là qu'il les a tournés & leur a fait cinq mille prisonniers.

— Florence doit être en ce moment occupée par les troupes que nous avons à Lucques. Le directoire n'a fait en cela qu'user de la faculté constitutionnelle de prendre des mesures de précautions, en cas d'hostilités imminentes, (*Extrait de l'Ami des Loix*).

— Le général de brigade Quesnel, qui avoit été destitué, est remis en activité à l'armée d'Italie.

— Le roi de Sardaigne s'est embarqué à Livourne, le 6 de ce mois, avec toute sa famille, sur des bâtimens rugusains.

— L'insurrection qui avoit éclaté dans une partie de la Pouille & de l'Abbruzze, est apaisée. Plusieurs émissaires de la ci-devant cour de Naples y ont été arrêtés; de ce nombre est le frere d'Acton, qui s'étoit caché à Sorvento, & l'ex-duchesse de Carigliano, qui répandoit de l'argent pour soulever le peuple.

— On assure que les Anglais, sur les vaisseaux desquels le ci-devant roi de Naples avoit embarqué son trésor, consistant en huit millions de ducats & les effets précieux des musées, refusent de le lui remettre. Ils regardent la révolution de la Sicile comme très-possible, & prennent déjà leurs précautions pour profiter des dépouilles de leur allié.

— On a fusillé à Gênes, le 13 de ce mois, un député, nommé Dominique Queirolo, convaincu d'homicide envers un patriote de cette ville. Il a été jugé militairement par la commission criminelle, en vertu de décrets rendus par le corps législatif, sur la demande du directoire.

— On écrit de Berlin que sir Thomas Grenville a eu sa première audience du roi & du ministre des affaires étrangères.

— Le directoire batave avoit nommé, il y a quelque tems, à la place de ministre de la guerre le citoyen Couperus, qui a refusé de l'accepter sous différens prétextes. Les motifs allégués n'ayant pas paru suffisans, le directoire, après de nouvelles instances, en a référé au corps législatif qui, sur le rapport d'une commission, a décidé que dans le cas où le citoyen Couperus persisteroit dans son refus, il perdrait ses droits de citoyen batave, & seroit banni pour cinq ans du territoire de la république.

— Une feuille de Londres, en date du 10 ventose, apportée à Flessingue par un sloop anglais conduit dans ce port, annonce que l'Irlande a été déclarée en état de rebellion.

— Il paroît une histoire très-piquante, que nous annonçons avec détail, du pontificat de Pie VI.

— Nos souscripteurs recevront très-incessamment le message adressé par le directoire au conseil des cinq-cents, le 22 de ce mois, relativement à la déclaration de guerre faite à l'empereur & au duc de Toscane.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 24 ventose.

A la fin de la séance d'hier, Thiessé a appuyé le projet de la commission, qui déclare qu'il y a lieu à accusation contre le juge-de-peace van Kanfort. Un autre membre la combattit; & après avoir fermé la discussion, le conseil a adopté le projet.

Briot en lit aujourd'hui la rédaction; elle est adoptée.

Crochon fait un rapport sur un message du directoire relatif à un arrêté du représentant du peuple Saladin, en date du 8 floréal an 3, qui établit un second tribunal de paix dans la commune de Dôle, *extra muros*, département du Jura. Crochon propose de rapporter cet arrêté. — Impression & ajournement dans les formes constitutionnelles.

Bardou-Boisquetin, par motion d'ordre. — Les projets sur les passe-ports, la répression du vagabondage, & la remise des peines aux révélateurs de leurs complices, éprouvent un ajournement funeste aux républicains. Je prie le conseil de me dispenser d'entrer dans de plus grands détails; ils seroient sur lui trop d'impression. Je me contenterai de lui dire que chaque retard est marqué par un nouveau crime. Je demande qu'on discute successivement les projets de Bertrand (du Calvados) & Chazal; ensuite la commission dernièrement nommée vous présentera le sien sur la grande police. Je vote pour que la discussion sur les passe-ports ait lieu aujourd'hui au grand ordre du jour, & qu'elle continue sans interruption. — Adopté.

Le même membre sollicite une loi pour prévenir les abus qui existent dans l'expédition des affaires générales & particulières dont sont chargées les diverses commissions: les rapporteurs, dit-il, sont ordinairement chargés des pièces déposées, & à l'époque du renouvellement du corps législatif, ces pièces restent dans leurs mains; souvent elles sont égarées, quelquefois perdues. Je demande que la commission des inspecteurs vous présente un projet à cet égard.

Renvoyé à cette commission.

Delbrel présente un projet tendant à arrêter que la fête de la souveraineté du peuple sera célébrée par le conseil, avec tout l'ordre & l'éclat convenable. Les représentants du peuple doivent, dit-il, imiter les fonctionnaires publics de l'ancienne Rome: on vit ces derniers ordonner aux lieutenants de baisser leurs faisceaux devant le peuple assemblé, dans des jours de fête; d'ailleurs, il faut en ce jour solennel éclairer le peuple, sur-tout au moment où certains journaux, que je ne nomme pas, & des pamphlets affichés avec profusion, donnent de la souveraineté du peuple les idées les plus étranges & les plus fausses: en conséquence, je vous propose d'arrêter que la fête de la souveraineté du peuple sera célébrée dans l'enceinte du conseil, & que le président prononcera un discours analogue à la fête. La commission des inspecteurs demeure chargée des détails.

Cette proposition est adoptée.

Duplantier présente un nouveau projet sur le tableau des députés à élire au corps législatif par les prochaines assemblées électorales. Il propose de fixer à quatre le nombre des députés à élire par le département du Léman; savoir, un pour le conseil des anciens & trois pour celui des cinq-cents. Ce nombre seroit distrait; savoir: trois du Mont-Blanc, dont un pour les anciens & deux pour les cinq-cents, & le quatrième du département de l'Ain, également pour celui des cinq-cents.

On réclame l'urgence.

De l'Imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n°. 423.

Vancassin & Abolin réclament l'ajournement, motivé sur ce que la population du département du Léman n'est pas encore déterminée: ils pensent que ce seroit violer le grand principe qu'un département est réuni à la république entière, & non à tel ou tel département. Ils demandent qu'il soit fait préalablement un rapport sur la population du Léman.

Le conseil passe à l'ordre du jour sur ces observations, & adopte le projet, qui reste le même, à l'exception des dispositions concernant le département du Léman.

La discussion s'engage sur le projet de Favard, relatif aux passe-ports: Pisson-du-Galand demande l'ajournement à vingt-quatre heures; Thiessé s'y oppose. Après quelques débats, le conseil ajourne à samedi.

On reprend la discussion du projet relatif aux pensions de retraite des militaires.

Pisson-du-Galand le combat: les principaux vices qu'il reproche au projet sont, 1°. la base arbitraire qu'il présente dans l'ouverture des pensions; 2°. leur accroissement onéreux pour le trésor public: cette base me paroît arbitraire, dit-il, en ce qu'on donne le même traitement aux militaires réformés, n'eussent-ils servi qu'un mois, ou fait une simple apparition sous les drapeaux, & aux militaires qui ont vieilli dans les camps.

L'accroissement est onéreux pour le trésor public, en ce qu'on donne aux capitaines la moitié, au lieu du quart en sus de la pension des soldats. Il y a ensuite injustice manifeste, en ce qu'on réduit la pension de retraite des soldats pour augmenter celle des officiers généraux, dont le *maximum* a été fixé par des loix précédentes. Enfin il trouve le projet subversif de l'administration & de la régularisation des pensions, qui fut le plus bel ouvrage de la convention nationale. Il termine en demandant la question préalable sur le projet. Son discours sera imprimé.

Nota. Le conseil des anciens a rejeté la résolution du 26 pluviôse, relative au partage des successions des ascendans d'émigrés. Il a ensuite arrêté, sur la proposition de Guyemard, qu'il célébreroit le décade prochain, la fête de la souveraineté du peuple.

Bourse du 24 ventose.

Amsterdam.....	60 $\frac{1}{2}$, 61 $\frac{1}{4}$.	Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ per. 15 f.
Idem cour.....	57 $\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{8}$, 58 $\frac{3}{4}$.	Rente provis.....	7 f.
Hambourg.....	193 $\frac{1}{2}$, 191 $\frac{1}{2}$.	Tiers-cons.....	10 f. 15 c.
Madrid.....	10 f. 87 c.	Bon $\frac{2}{3}$	100 cent.
Mad effec.....	14 f. 62 c.	Bon $\frac{1}{2}$	85 cent.
Cadix.....	10 f. 87 c.	Bon $\frac{1}{4}$
Cadix effec.....	14 f. 62 c.	Bon des 6 dern. mois de l'an 6	65 f. 63 c.
Gènes.....	97 $\frac{1}{2}$, 95 $\frac{3}{4}$.	Or fin.....	106 f.
Livourne.....	106, 105.	Ling. d'arg.....	50 f. 75 c.
Bale.....	1 ben., $\frac{1}{2}$ per.	Portugaise.....	97 f. 25 c.
Lausanne.....	$\frac{1}{4}$ p.	Piastre.....	5 f. 40 c.
Milan.....	53.	Quadruple.....	81 f. 65 c.
Geneve.....	Ducat d'Hol.....	11 f. 63 c.
Lyon.....	pair 15 j.	Guinée.....	26 f. 25 c.
Marseille.....	$\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Souverain.....	35 f. 25 c.
Bordeaux.....	pair 15 j.		

Esprit $\frac{3}{4}$, 310 à 340 f. — Eau-de-vie 22 deg., 230 à 300 f. — Huile d'olive, 1 fr. 25 c. — Café Martin., 3 fr. à 3 fr. 10 c. — Café St-Domingue, 2 f. 70 à 83 c. — Sucre d'Autvers, 2 f. 45 à 55 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 40 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 5 à 10 c. — Coton du Levant, 2 fr. 50 à 75 c. — Coton des Isles, 4 f. 25 c. à 5 f. — Sel, 4 f. 75 c. à 5 f.

A. FRANÇOIS.